



# LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 85.- / étudiants: 37.-

## Entre deux feux

Les membres des partis nous reprochent notre distance à l'égard du régime parlementaire. Notre refus de présenter ou soutenir des candidats leur apparaît comme du détachement face au cambouis des affaires courantes. Ils se désolent de notre peu d'enthousiasme pour les discussions électorales, dont nous ne cessons de voir et rappeler le caractère diviseur. Il est déjà arrivé que la RTS renonce à nous donner la parole au motif que nous n'étions pour les téléspectateurs « pas aussi lisibles qu'un parti ». C'est dire combien l'officialité peine à nous saisir, sur la forme comme sur le fond. Depuis près nonante ans nous refusons de rentrer dans le moule, en dépit du fait qu'il n'y aurait « qu'à suivre la pente ».

D'un autre point de vue, des mouvements ou personnes plus ou moins issus de notre famille politique nous

trouvent parfois trop « légitimistes ». Ce reproche nous fut adressé dans le numéro de *L'Antipresse* du 22 février. Notre attachement aux institutions découlerait de notre ADN réactionnaire. Soucieux de déceler des traces de traditions sous les institutions actuelles, nous n'oserions jamais aller jusqu'à tirer prétexte de leurs lâchetés ou trahisons pour remettre en cause leur existence elle-même.

Il est vrai que nous considérons que les institutions, même lorsqu'elles n'épousent qu'imparfaitement les mœurs ou traditions du pays, rendent l'action politique possible en lui donnant un cadre. Elles ont à long terme une valeur en elles-mêmes, indépendamment des politiques qu'elles mettent en œuvre.

**Qui appel à la dissidence  
devra assumer  
sa responsabilité jusqu'au bout.**

*L'Antipresse* concluait en regrettant notre refus « d'entrer en dissidence », de « dire non » aux autorités, « le cas échéant de leur désobéir ». Cet appel cache une attitude tendanciellement révolutionnaire, pour partie idéologique et légèrement romantique. On peine à discerner les contours que pourrait sérieusement prendre la dissidence dans la Suisse de 2026. Par son recours au secret et sa propension à la violence, le milieu alternatif d'extrême-gauche, ses zadistes et ses squatters, incarnent ce qui s'en rapproche le plus, tout en restant dépendant des journalistes et des policiers pour exister.

L'appel à la dissidence est surtout une proposition grave. Qui le formule devra assumer sa responsabilité jusqu'au bout. D'abord face à la justice de l'Etat dont il conteste la légitimité. Ensuite et surtout à l'égard des personnes qu'il aura entraînées à sa suite dans une aventure possiblement sans lendemain.

Notre contradicteur reprochait à *La Nation* de s'aveugler devant l'incohérence qu'il y aurait à professer de bons principes à l'attention d'autorités les ayant reniés depuis longtemps. C'était oublier qu'entre ces deux strates se situent une foule de points d'accroche et d'interstices où une action favorable au bien commun demeure possible.

D'abord du fait du régime lui-même: les faiblesses de nos autorités ne doivent pas occulter leurs réussites. Le Conseil fédéral a récemment refusé que des avions de reconnaissance américains en route vers l'Iran survolent notre territoire. Cette décision exigeait un certain courage dans le contexte actuel des discussions commerciales avec les USA et leur tempétueux président. Nous le voyons aussi chaque jour en politique vaudoise où la voix de notre mouvement perce, parfois de manière décisive. Ce fut le cas l'an dernier avec nos actions victorieuses contre la loi sur les communes ou le droit de vote des étrangers, qui émanaient pourtant du sommet de l'Etat.

Les institutions ne sont en outre pas toutes étatiques. Elles offrent ainsi un champ d'action, parfois étendu, en dehors du régime. La Ligue vaudoise a elle-même la prétention d'offrir au Pays sa structure institutionnelle propre et son regard sur la chose politique.

Dans *La Nation* du 24 janvier 1981, Marcel Regamey avait décrit l'attitude de notre mouvement comme « originale, non marginale ». Ne cédant pas un pouce à la spirale électorale et aux étouffants rituels de pensée de l'officialité, nous acceptons de combattre à ses côtés lorsque le bien commun du Canton l'exige. C'est là notre relecture de l'aphorisme maurassien: « Par tous les moyens, même légaux. »

**Félicien Monnier**

## Le fédéralisme dans le paquet d'accords avec l'UE

Nous avons été déçus en bien de constater, à la lecture du rapport explicatif du Conseil fédéral, que ce dernier reconnaissait ouvertement qu'une adhésion pure et simple de la Suisse à l'Union européenne (UE) léserait la structure fédérale de la Confédération et n'était par conséquent pas envisageable.

Cela dit, ce qu'il nous propose dans le paquet d'accords, du point de vue de la défense du fédéralisme, n'est guère réjouissant. Cet aspect n'est quasiment pas abordé tel quel dans le rapport explicatif de 893 pages. Le fédéralisme est indirectement discuté dans les chapitres consacrés aux conséquences du paquet pour les Cantons et les communes, ou à la constitutionnalité de chaque accord, respectivement à leurs protocoles et à la législation interne de mise en œuvre (lois et ordonnances fédérales).

Le paquet entraînera une centralisation au niveau de la Confédération et de l'UE. Les compétences fédérales seront étendues notamment dans les domaines des aides d'Etat et de la libre circulation des personnes. Les Can-

tons seraient notamment obligés, de par le fédéralisme d'exécution, d'engager du personnel pour supporter le poids des nouvelles tâches fédérales déléguées.

Enfin, une nouvelle loi fédérale sur les aides d'Etat viendrait amoindrir les compétences cantonales en la matière. Toute mesure de soutien procurant un avantage sélectif devra se conformer au droit européen des aides d'Etat. Les mesures incompatibles devront être adaptées ou supprimées, les aides illégales restituées avec intérêts. Les Cantons devront se justifier devant une nouvelle autorité de surveillance (une chambre de l'actuelle Commission fédérale de la concurrence, qui traiterait directement avec la Commission européenne), ce qui accroîtra les charges administratives et financières.

Enfin, en refusant d'emblée de soumettre le paquet d'accords à la double majorité du peuple et des cantons, l'administration fédérale a décidé de s'asseoir encore une fois sur la souveraineté de ces derniers.

**Lionel Hort**

## † Jean-Pierre Tüscher (1929-2026)

Nous avons l'immense tristesse de faire part du rappel à Dieu, le 15 mars 2026, du pasteur Jean-Pierre Tüscher. Ses obsèques sont célébrées ce 20 mars en l'Abbatiale de Romainmôtier, qu'il a tant portée dans son cœur et son action.

Son empreinte continuera de marquer l'Eglise, le Pays et le Mouvement de la Renaissance vaudoise. Ces colonnes évoqueront sa mémoire ultérieurement et de manière plus approfondie.

**La Ligue vaudoise**

## Le journalisme romand vu de l'intérieur

Le choix ou le traitement des sujets illustrent souvent une forme de biais journalistique. Quelques exemples: l'islam, la sécurité, la migration souvent abordés avec une approche « circulez il n'y a rien (ou peu) à voir ». La montée des communautarismes, les poussées intégristes symbolisées par le burqini, la criminalité transfrontalière sont moins volontiers traitées, tout comme la discipline budgétaire. Ce sont aussi des mots choisis. Le tant répandu « cadeau fiscal », techniquement une baisse d'impôts. L'insécurité est souvent ramenée à un « sentiment » ou relativisée sociologiquement, malgré les statistiques. Quant au ski, chaque année les mêmes grands titres: « Le ski, c'est bientôt fini. » Ce qui permet de parler d'apocalypse climatique, d'épingler un modèle économique prétendument à bout ainsi qu'un « sport de riches ». Un vrai sujet *happy hour*, trois pour le prix d'un. Dans les rédactions, on entend d'ailleurs plus souvent des réserves pour un sujet qui « ferait le lit de l'UDC » qu'un autre qui pourrait « faire le lit de la gauche rose-vert ». [...]

Le problème, ce n'est pas que les journalistes aient des opinions, la neutralité étant une chimère en la matière. Mais les équilibres. [...] A quelques exceptions près, il n'y a pas de concurrence intellectuelle assumée entre des obédiences politiques ou philosophiques. [...] Reste qu'il existe quelques alevins comme *Le Regard libre* ou *Le Peuple* ou une vieille dame comme *La Nation*. Et rien n'empêche de rêver à un environnement médiatique où plus de poissons volants prendraient leur envol!

Romain Clivaz  
dans *Le Temps* du 14 mars 2026

## Hegel avant Hegel: le rôle du Pays de Vaud

La Bibliothèque historique vaudoise a publié en fin d'année passée, sous la plume de Jean-François Aenishanslin, une remarquable édition des lettres adressées par Jean-Jacques Cart à Bernard de Muralt (Paris, 1793), lettres qui furent ensuite traduites et publiées anonymement par Hegel (Francfort, 1798)<sup>1</sup>. Quelle est l'origine de ces lettres? Et comment se fait-il que le jeune Hegel soit tombé dessus et qu'elles aient suscité son intérêt?

Deux siècles et demi avant le projet d'élargissement de l'autoroute Lausanne-Genève et celui du contournement de Morges, éclatait «l'Affaire du grand chemin», un des événements qui allaient conduire à l'indépendance du Pays de Vaud une quinzaine d'années plus tard. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, Leurs Excellences (LL.EE.) de Berne avaient entrepris d'améliorer la liaison Lausanne-Genève en créant un «grand chemin» et en faisant supporter près de la moitié des coûts d'aménagement par les communes et les particuliers. Les travaux se réalisèrent sans difficultés jusqu'à ce que, en 1782, la Ville de Morges refuse de payer la part qui lui était dévolue.

Conseillée par les deux avocats Jean-Jacques Cart (1748-1813) et Henri Monod (1753-1833) – tous deux natifs de Morges et anciens stagiaires de Samuel Porta (1716-1790) – la Ville invoque une ancienne charte de franchises sa-

voyarde confirmée par les Bernois, réinterprétée à l'aune du droit naturel (principe du consentement à l'impôt). En les menaçant de sévères sanctions, LL.EE. contraignent les autorités morgiennes à payer leur part, tout en leur accordant que leurs griefs seront examinés ultérieurement. LL.EE. laissent traîner l'affaire pendant près de huit ans et ce n'est qu'en 1790 qu'elles se déclarent soudain prêtes à examiner le fond de la question.

En juin 1790, Cart rédige à l'intention des autorités morgiennes un *Mémoire à consulter* qui, tout en reprenant l'argumentation juridique élaborée huit ans plus tôt, prend un tour nettement plus politique et subversif, se transformant en une sorte de «cahier de doléances» mettant en cause la domination bernoise sur le Pays de Vaud. Ce Mémoire se répand sous forme de copies manuscrites et commence à susciter des remous, en particulier sur La Côte. Le «trésorier du Pays de Vaud» – le patricien bernois Bernard de Muralt – est alors promu par LL.EE. au rang de «commandant suprême du Pays de Vaud», revêtu des pleins pouvoirs, avec pour mission de pacifier le Pays de Vaud.

Le choix que Muralt fait de la diplomatie – parcourir le pays pour écouter les doléances – a pour effet d'encourager celles-ci. Les mois passant, les doléances de certaines communes se font de plus en plus audacieuses. Cette dynamique

va culminer avec les fameux banquets de juillet 1791: le banquet des Jordils (le 14) et celui de Rolle (le 15), suivis de ceux de Vevey, Yverdon, Bex et Moudon. Le 25 juillet, Berne siffle la fin de la récréation: envoi de troupes, interdiction des banquets, arrestation et condamnation des meneurs. Cart, qui a pris une part importante au banquet de Rolle, s'exile alors à Lyon.

C'est de Lyon que Cart écrira, entre novembre 1792 et juillet 1793, quinze lettres à Bernard de Muralt pour plaider la cause des Vaudois, victimes de toutes sortes d'abus de la part de LL.EE. Cart traite de façon assez détaillée du droit en vigueur dans le Pays de Vaud à l'époque savoyarde, de l'occupation du Pays de Vaud par les Bernois (qu'il refuse de qualifier de conquête, les Vaudois ne s'étant pas battus, Berne ayant garanti leurs libertés et franchises), puis des abus successifs de LL.EE. Si ces lettres se présentent d'abord comme confidentielles, Cart disant espérer que Muralt lui réponde, le silence complet de Muralt va pousser Cart à les publier à Paris avant son départ pour Philadelphie en août 1793, transformant ainsi ces lettres confidentielles en lettres ouvertes.

C'est cette édition que le jeune Georg Wilhelm Friedrich Hegel (1770-1831) trouve à Berne, dans la bibliothèque de la famille von Steiger, auprès de laquelle il est précepteur de l'automne 1793 à l'été 1796. Deux ans après son retour en Allemagne, établi à Francfort, Hegel décide de publier, anonymement, une

traduction, quelque peu abrégée, des *Lettres* de Cart. Il s'agit du tout premier texte publié par Hegel.

Pourquoi cet intérêt du jeune Hegel pour les détails de l'histoire, du droit et des revendications du Pays de Vaud? Hegel semble avoir trouvé le cas vaudois exemplaire pour les évolutions qu'il espérait dans certains Etats allemands. Par ailleurs, les coupes plus ou moins nombreuses que Hegel fait dans certaines lettres de Cart sont révélatrices de l'évolution de sa pensée, en particulier de son éloignement du rousseauisme de sa jeunesse. La traduction des *Lettres* de Cart marque une étape importante dans l'évolution qui va permettre à Hegel de devenir Hegel.

Cette édition des lettres de Cart annotées par Hegel est du plus haut intérêt, tant pour les amateurs d'histoire vaudoise que pour les amateurs de philosophie, sans parler de ceux qui ont la chance d'être les deux. Un grand merci à M. Aenishanslin pour son grand et beau travail!

Denis Ramelet

<sup>1</sup> Jean-François Aenishanslin, *J.-J. Cart, G.W.F. Hegel. Lettres confidentielles sur le Pays de Vaud* (BHV, 2025). «Cette édition intègre les [notes] de Hegel et signale les passages qu'il abrège ou omet. Elle fond donc en un seul texte celui de Cart et celui de Hegel.» (notice, p. 101). La substance de notre article doit beaucoup à la très riche introduction de J.-F. Aenishanslin.

### Boîte à livres

Il devrait y avoir un terme pour désigner une toquade qui se situe au-delà de la bibliophilie, de la bibliomanie, pire que la bibliolâtrie. Ce comportement affligeant, qui semble échapper au répertoire des maladies psychiques dûment recensées, pourrait figurer dans une sous-catégorie des addictions sous le néologisme de *bibliopathie*. Le *bibliopathe* impénitent est capable de collectionner plusieurs exemplaires du même ouvrage pour le posséder dans diverses éditions, divers formats, diverses présentations. Pourquoi? Parce qu'il souffre d'un manque de discernement entre le contenant et le contenu: il veut l'ivresse et le flacon. Cette étrange affection, assez facile à diagnostiquer, n'est pas sans danger et peut mener à une effroyable surcharge des bibliothèques personnelles.

Je vais produire un exemple récent de l'insidieuse lubie et justifier l'intérêt qu'il y a à ne pas trop la contrôler: au centre du village, je ne sais quel démon a conduit mes pas vers l'ancienne cabine téléphonique et guidé ma main sur une pièce de théâtre lue, vue, étudiée, admirée plusieurs fois, possédée en multiples exemplaires, *La Tête des autres* de Marcel Aymé, comédie cynique de 1952 contre la peine de mort et la justice partisane de l'après-guerre. J'ai immédiatement décidé d'emporter cette ancienne édition en Livre de Poche comme neuve, à cause

de la couverture confiée à Siné par l'éditeur: un procureur hilare danse et jongle avec des têtes de suppliciés, donnant le juste ton à la farce jubilatoire de Marcel Aymé.

Dans le passé, la collection Le Livre de Poche a fait appel à des dessinateurs renommés en page de couverture. Siné a été sollicité régulièrement pour divers auteurs, notamment Queneau (*Zazie dans le métro*) ou Sacha Guitry (*Mémoires d'un tricheur*). On ne peut oublier de rappeler Cocteau illustrant lui-même les couvertures de ses œuvres: voyez le fameux profil résigné, presque boudeur, d'Edipe aveuglé de la *Machine infernale*. Garderais-je les *Lettres à votre fils qui en a ras le bol* du délicieusement suranné Paul Guth, sans l'ado furax signé Cabu qui envoie son poing dans la figure du facteur?

Grâce à la caricature de Siné, j'ai relu quelques scènes de *La Tête des autres*, au hasard des pages feuilletées. Cette édition à la typographie aérée me fait songer que jamais je n'aurais eu l'idée de me replonger dans cette fable insolente où le seul innocent est évidemment le condamné à mort, dont la providentielle évasion ne laisse pas de causer une joyeuse confusion dans une société dominée par la corruption et le mensonge.

Jean-Blaise Rochat

### Entretiens du mercredi

Prochains rendez-vous:

25 mars: **Eglise 29 – La nouvelle organisation de l'EERV**  
Avec M. le pasteur Vincent Guyaz.

1<sup>er</sup> avril: **La vanité du plan, ou quand les personnages prennent le pouvoir.**  
Avec M. Jacques-Etienne Bovard, romancier.

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.  
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

### Un oratorio de Pâques à Saint-François

Vous avez peut-être entendu *Equinoxe*, œuvre créée en mars 2022 à La Tour-de-Peilz, puis jouée à Lausanne et à Neuchâtel<sup>1</sup>.

Cette pièce sera reprise dans un projet plus ambitieux: six concerts, dont cinq créations, vont être joués à l'église Saint-François de Lausanne, entre les Rameaux et le dimanche après Pâques.

A l'image de l'*Oratorio de Noël* de Jean-Sébastien Bach, le poète Alain Rochat et le compositeur et musicien Jérôme Berney ont préparé un *Oratorio de Pâques* en six parties, selon le programme suivant<sup>2</sup>:

- dimanche 29 mars 2026 à 17h00, *Palmes* (Rameaux);
- jeudi 2 avril à 20h30, *Mémoire* (Jeu-di-Saint);
- vendredi 3 avril à 20h30, *Croix* (Vendredi-Saint);

– samedi 4 avril à 17h00, *Ténèbres* (Samedi-Saint);

– dimanche 5 avril à 17h00, *Equinoxe* (Pâques);

– dimanche 12 avril à 17h00, *Chemins*.

Les œuvres seront interprétées par le Chœur de la Cité de Lausanne ou par différents solistes et musiciens, tous dirigés par le chef Renaud Bouvier.

Si vous en avez la possibilité, ne manquez pas d'assister à tout ou partie de ces créations mondiales et néanmoins vaudoises. *La Nation* y reviendra après les concerts.

Antoine Rochat

<sup>1</sup> Jean-François Cavin, *Un oratorio d'aujourd'hui*, *La Nation* n° 2197 du 25 mars 2022.

<sup>2</sup> L'entrée aux concerts est payante, sauf à celui de samedi 4 avril. Le concert du jeudi est précédé d'un culte (à 18h00) et celui du samedi est suivi d'un culte.

### Fin des travaux au château de Grandson

Le 2 mars dernier a eu lieu, en présence de nombreux invités, la cérémonie officielle d'inauguration du tout nouveau musée du château de Grandson, mais aussi de fin des travaux de rénovation concernant l'ensemble de la forteresse qui ont duré pas loin d'une quinzaine d'années. Une ouverture pour le public s'est faite les 7 et 8 mars, mais le château a été refermé dès le 9: en effet, il reste encore quelques finitions à réaliser, notamment sur le plan des installations sécuritaires; c'est pourquoi l'ouverture définitive n'aura lieu que le 1<sup>er</sup> avril prochain. Alors pourquoi cette inauguration un mois avant? Il s'agissait de lier cet événement au 550<sup>e</sup> anniversaire de la bataille de

Grandson. C'est en effet le 2 mars 1476 que les Confédérés (sans les Vaudois, faut-il le rappeler...) infligeaient une première défaite (avant celle de Morat) sur les hauts de Concise au duc de Bourgogne Charles le Téméraire, qui avait installé son camp au-dessus de Grandson et repris le château le 28 février (voir sur ce sujet l'article paru dans le numéro de mars de la revue *Passé Simple*).

Nul doute que cette réouverture va doper le taux de fréquentation du vénérable monument, et c'est une excellente nouvelle pour l'attractivité économique et touristique de toute la région.

Fr. Monnier

## L'homme périphérique

Entendre certaines militantes féministes, les hommes des cavernes, nos ancêtres, se seraient sournoisement réservé l'exclusivité des protéines et des graisses des mammoth, ne laissant que des bouillies à leurs compagnes. C'est de cette première manifestation de la duplicité de l'homme que proviennent les différences de taille et de force qui le distinguent, à son avantage, de la femme. La nature n'y est pour rien. Mme Priscille Touraille a soutenu cette thèse dans un ouvrage paru en 2008, *Hommes grands, femmes petites, une évolution coûteuse: les régimes de genre comme force sélective de l'adaptation biologique*.

Sans suivre Mme Touraille dans son délire lamarckiste, beaucoup de nos contemporains des deux sexes pensent que les hommes se sont toujours discrètement entendus pour assujettir les femmes, et que plus ça change, et plus c'est la même chose. Alors on décrit les femmes paralysées par les tabous, humiliées par les plafonds de verre, ligotées par les lignes rouges. On répète que la femme est «invisibilisée», même si elle est partout présente. On dénonce les

«bastions masculins», alors qu'ils disparaissent les uns après les autres. Il y a plus de femmes que d'hommes dans les professions libérales et dans l'enseignement. Les femmes sont partout présentes et souvent majoritaires dans les autorités des Eglises réformées. L'exécutif vaudois compte plus de femmes que d'hommes depuis bien des années. Les métiers et les sports les plus virils s'ouvrent aux femmes. Il y a des maçonnes, des camionneuses, des camionneuses. Il y a des catcheuses, des footballeuses et des lanceuses de poids.

Mais toutes ces «avancées» féministes, saluées d'un bref *satisfecit* matiné d'indignation pour le retard, retombent presque immédiatement dans l'oubli. Les cendres de chaque bastion détruit par le feu égalitaire sont tôt dispersées au vent de l'indifférence.

Alors on se remet à la chasse aux bastions. Et moins il en reste, et plus leur présence est considérée comme significative du machisme ambiant. Le fait qu'il y ait très peu de femmes au sommet des grandes entreprises suffit à prouver que

la domination des mâles et l'oppression des femmes continuent de structurer l'univers entier. Cela fait que l'homme est appelé à une repentance perpétuelle dont les féministes dures ne lui sauront jamais aucun gré.

Abasourdi, sinon convaincu, par ce discours féministe asséné quotidiennement, on ne pense jamais à évoquer les problèmes que pose à l'homme la fragilisation de son statut de mâle. Car si la femme maîtrise peu à peu tous les domaines jadis réservés à l'homme, l'inverse n'est pas vrai. La femme conserve toutes ses spécificités.

Elle demeure au centre de la famille, tandis que l'homme, qui n'a pas et n'aura jamais d'enfant, reste à sa périphérie. Il ne sera jamais «en cloque», comme dit la chanson. Il ne sera jamais l'objet de tous les soins et de toutes les attentions. A la salle d'accouchement, il éprouve durement le sentiment d'être un second couteau. Les infirmières s'en débarrassent en le colloquant à la tête du lit, d'où il constate qu'on peut très bien se passer de lui. Il sait qu'il sera toujours

privé de cette proximité immédiate que connaissent la mère et l'enfant. Et il aura toujours neuf mois de retard dans sa relation avec celui-ci.

La femme a de moins en moins besoin de la force et de la taille masculine pour porter les bagages, bêcher le jardin, défendre sa progéniture contre les méchants. La robotique et l'informatique ont changé tout cela. Et la maîtrise de la contraception permet à la femme de n'être plus bloquée à la maison par les maternités. Elle fait des études et du jiu-jitsu. Elle gagne sa vie. Elle grade à l'armée et commande à des mâles. Elle n'a plus guère besoin des services de l'homme qui, de périphérique, devient marginal, presque inutile.

Cela devait être dit. Mais que l'homme ne joue pas les victimes pour autant et n'impute pas sa déchéance à la femme, à la manière des «masculinistes»! Qu'il pense plutôt que la femme souffre autant que lui de cette évolution égalitaire, qui la condamne à affronter son alter ego masculin dans un combat imbécile où d'emblée tout le monde est perdant.

Olivier Delacréta

## Dossier du patient informatisé

Lorsque j'avais dix ans, l'ablation alors courante des amygdales m'avait valu cinq jours d'hospitalisation. Je me souviens du porte-document accroché au pied de mon lit, contenant quelques papiers où le personnel soignant consignait ou consultait mes paramètres vitaux et les soins apportés. Lors de leurs visites, mes parents jetaient un œil au dossier et posaient si nécessaire des questions complémentaires aux infirmières.

Sacralisation du secret médical et numérisation obligent, ce suivi simple et économique a disparu. Les hôtes des hôpitaux vaudois disposent aujourd'hui d'un dossier du patient informatisé (DPI)<sup>1</sup>. Le logiciel hébergeant ces données est actif depuis 2008, mais son développeur texan a annoncé vouloir cesser support et maintenance à l'horizon 2027.

Le CHUV et les onze hôpitaux vaudois utilisateurs ont préparé dès 2024 un cahier des charges pour sélectionner un nouveau fournisseur. Une entreprise genevoise a recouru contre l'appel d'offres auprès de la CDAP puis du Tribunal fédéral. Quoique la procédure de sélection parmi les trois candidatures se soit poursuivie, il a fallu attendre le rejet du recours en novembre 2025 par le TF pour l'adjudication définitive à une entreprise du Wisconsin. Le retard généré par le recours donne un parfum d'urgence au remplacement du système actuel, quoique son fournisseur continue à proposer des applications hospitalières sur son site internet.

C'est dans ce contexte que l'exposé des motifs<sup>2</sup> pour le financement du projet est paru en février. Le Grand Conseil est appelé à se prononcer sur les trois volets du crédit de 208 millions, à savoir 50 millions à charge de la caisse de l'Etat pour financer l'«équipe de projet», 105 de prêt avec intérêts au CHUV et 53 de garantie d'emprunt pour les autres hôpitaux.

Le communiqué officiel et l'EMPD promettent «d'offrir aux patients des parcours de soins coordonnés et d'alléger la pénibilité du travail des professionnels

de la santé», soulignant toutefois que le projet risque de soulever «des résistances internes au changement» qui nécessiteront «une mobilisation du management au bon niveau [et] des formations adaptées». Les «enjeux stratégiques du projet» nécessiteront «un cadre de gouvernance efficient, visant à garantir son succès, sa cohérence dans le temps et sa contribution aux objectifs de qualité, d'efficacité et de transversalité des soins». Ce langage boisé présage de quelques problèmes et retards lors de la mise en place.

24 heures, dans ses éditions des 7 et 12 mars, rapporte l'inquiétude de deux députées sur le choix du logiciel «américain» et la mauvaise réputation de ce dernier: son introduction par le groupe hospitalier Insel à Berne a coûté plus du double que le budget initial; la Norvège envisage de remplacer ce même logiciel quatre ans après son introduction, car il se révèle lent et problématique.

Après lecture de l'EMPD, il faut avouer une inquiétude certaine concernant le prix de l'opération. Ce n'est qu'avec la prise en charge du quart du projet par la caisse générale de l'Etat que le seuil de rentabilité est atteint après quinze ans. Sans ce cadeau de 50 millions aux hôpitaux, le retour sur investissement serait allongé d'au moins onze ans. Aucun système informatique n'offre une telle longévité, à l'exemple du système actuel, obsolète après seize ans d'utilisation.

Un deuxième souci concerne le calcul des économies prévues: 43 des 50 millions prévus annuellement sont attribués au «fonctionnement métier», à savoir aux gains d'efficacité espérés dans le personnel grâce au nouveau logiciel (suppression de prestations en doublons, simplifications administratives, saisie des données accélérée, permettant l'augmentation du temps au lit du malade...). Premièrement, ces calculs sont chimériques, car on imagine mal les hôpitaux vaudois baisser leurs effectifs et leurs masses salariales pour concrétiser ces économies. On peut ensuite douter

d'une quelconque simplification administrative, car il faudra du monde pour alimenter le nouveau mammoth. Le projet ne sera donc jamais rentable.

Le Canton compte 3600 lits hospitaliers; le projet revient ainsi à 58'000.– par place. Rapportés aux quelque 105'000 admissions hospitalières annuelles, l'exploitation et l'amortissement sur quinze ans représentent près de 300.– de frais par cas. Ce sera probablement l'ordre de grandeur de la hausse moyenne des tarifs hospitaliers générée par le nouveau logiciel. On est loin de la «maîtrise de l'évolution des coûts» visée dans le programme de législation du Conseil d'Etat.

Le porte-document en pied de lit n'est certes plus adapté aux contraintes hospitalières du jour, mais les patients se rétabliront certainement mieux avec un peu moins d'informaticiens et un peu plus de

soignants. Avant d'investir massivement pour un logiciel de DPI critiqué pour ses coûts et son efficacité, il semble sage de négocier une prolongation de support avec le fournisseur actuel, le temps de ramener les besoins et le prix du futur système dans des proportions financièrement supportables.

Cédric Cossy

<sup>1</sup> Le DPI n'est pas à confondre avec le dossier électronique du patient (DEP): le premier est destiné aux soignants pour le suivi du patient en milieu hospitalier; les données sont la propriété de l'hôpital. Le DEP appartient au patient, qui décide d'y inclure ou non les données médicales provenant de tout prestataire de soin, voire de son DPI en cas d'hospitalisation.

<sup>2</sup> EMPD 26\_LEG\_9 du 12.02.2026.

## Les Romands et les urbains

Depuis plusieurs années, les politologues observent que le seul clivage gagnant en importance lors des scrutins est l'opposition entre les villes et les campagnes. Le dernier dimanche de votation ne fut pas l'illustration parfaite de ce clivage, même si le fonds climat ne fut accepté que par quelques communes urbaines comme Lausanne, Vevey, Fribourg et Berne – ainsi que Romainmôtier qui vote régulièrement comme les grandes villes.

Le résultat du vote sur l'imposition individuelle a également révélé le fort soutien des villes, mais dans une alliance plus originale. En effet, le soutien au projet fut également affirmé chez les Romands, avec un vote plus fort dans les villes mais pas uniquement.

Ainsi, se dessine une sorte d'alliance, que certains nommeront progressiste, entre les Romands et les urbains. Le résultat n'est pas fréquent et il faudra observer les prochains dimanches de votation pour constater s'il s'agit d'un cas isolé ou d'une tendance de fond. Dans

ce dernier cas, cette majorité pourrait s'installer durablement, à cause de la démographie des agglomérations, et peser sur de nombreux dossiers – relations avec l'UE, questions sociétales, etc.

La cohésion des Cantons, entre leur grande ville et leur campagne, s'en trouverait affaiblie, tout comme celle de la Confédération, les Alémaniques campagnards pouvant être mis en minorité de manière structurelle. Pour rappel, il est souvent considéré que les clivages croisés (les divisions religieuses, linguistiques, d'urbanisation et de classe sociale ne se superposant pas) favorisaient l'unité de la Confédération, chaque groupe pouvant se retrouver dans un camp minoritaire à un moment.

Dans l'alliance évoquée, les Romands tiendraient une revanche pour tous les votes imposés par les Suisses alémaniques. Les villes, quant à elles, affirmeraient encore leur poids croissant, non seulement en économie, mais aussi en politique.

Benjamin Ansermet

## A quelque chose malheur est bon

C'est un tout petit malheur, un désagrément. Dans un article de *La Nation* du 13 juin 2025 consacré au naturaliste Julien Perrot, nous exprimions notre crainte qu'on abatte les arbres devant notre immeuble pour laisser place à un bâtiment qui nous priverait de la vue sur le vieil Aubonne.

Le lundi 2 mars 2026, un soleil printanier illumine le paysage. La température est douce, les oiseaux chantent, les pies feront bientôt leur nid dans le pin. La rue est bouclée; une affiche placardée au rez-de-chaussée nous a prévenus: deux bûcherons et un machiniste sont présents, avec un tracteur, une énorme remorque, un engin de chantier et des tronçonneuses. Le lendemain matin, jour de pleine-lune (la lune de sang), l'abattage est achevé. Adieu au pin – les pies se débrouilleront ailleurs –, au bouleau, au tilleul, aux érables. Il ne reste qu'un parterre de jonquilles

et de primevères sur l'herbe. La vue est dégagée. Nous réjouissons la blancheur éclatante de l'église, de l'hôtel de ville et du château, ainsi que la face sud de la rue du Lignolat où nous avons vécu autrefois. Après trois années d'opposition infructueuse, nous nous sommes fait une raison. Les arbres sont tombés, mais la tristesse se dissipe, d'autant plus qu'une amie chère a peint un tableau de nos arbres sous leurs couleurs automnales.

De notre balcon, ma femme et moi avons observé les travaux. Le bruit n'était pas assourdissant. Tout s'est passé très vite. L'habileté et la compétence des ouvriers nous ont impressionnés. Les bûcherons, sous les arbres, regardant vers le haut, jaugeaient tranquillement le travail à effectuer. Les haies ont été arrachées. Quelques coups de tronçonneuse suffisaient à débarrasser les arbres de certaines branches encombrantes. Un câble tendu donnait

à ceux-ci une direction de chute. Les troncs étaient ensuite débités et empilés. La machine équipée d'une pince énorme les dirigeait, avec les branches et les feuilles, vers une broyeuse qui les englutissait. Des copeaux en jaillissaient pour s'entasser dans la remorque. Du beau travail, rien ne se perdait.

Dans nos articles de réflexion, il nous est arrivé d'opposer la méditation au calcul, la contemplation à la technique, la nature au bâti. Ces oppositions sont sommaires. Il faut trouver un équilibre, le sommet d'un triangle, la dimension supérieure où l'opposition est surmontée. L'homme, dont les jours sont comptés, est un être actif, technique, qui cherche les moyens d'alléger sa peine et d'améliorer sa condition de mortel. Il invente des outils pour en faire un usage tantôt bien-faisant tantôt mortifère.

Considérant les attitudes face à la vie, nous distinguons deux tempéraments: l'actif et le contemplatif. Les personnes contemplatives, moins répandues, sont tolérées, parfois moquées. Votre serviteur se range parmi ces dernières. Si le monde ne comptait que des êtres de son acabit, la roue n'aurait pas été inventée... Petit enfant, il craignait la télévision et la machine à coudre, il aimait faire du vélo mais n'enfourcha jamais un vélomoteur. Pour prouver qu'il n'était pas manchot, il passa un beau jour son permis de conduire et cessa de rouler le lendemain. Comme soldat, comptant sur ses bras et ses jambes, il choisit l'infanterie, l'arme la moins technique. Bien sûr il fallait maîtriser le fusil d'assaut, le pistolet, les grenades à main et à fusil, les lance-roquettes, les explosifs et le défunt lance-flammes, mais avec un drill soutenu on arrive à tout. Dans son métier et pour *La Nation*, il utilisa l'ordinateur et le téléphone portable, les réseaux sociaux, les tableaux interactifs, consentit à passer du vinyle au CD. Les commerçants

ne comptaient pas sur lui, car il ne remplaçait pas souvent son matériel.

Dans sa famille, il reste une exception. Fils et frère de jardinier-paysagiste, il compte ou a compté parmi ses proches des bâtisseurs, un chef de travaux, une architecte, une ambulancière, un gendarme, des vigneron, des infirmiers qui suivent ou suivaient la marche du progrès, sans déplaisir.

Où donc contemplatifs et actifs peuvent-ils se rejoindre? Parmi eux figurent des nobles (des «élites» comme on dit) et des vilains. Il y a de bons poètes et des rimailleurs, des chefs étoilés et des gâte-sauces, des instituteurs enthousiastes et des professeurs rasoirs, des pasteurs plus ou moins inspirés, des médecins perspicaces ou obtus, des bosseurs et des flemmards. Dans toutes les activités, calculantes, méditatives ou manuelles, le travail bien fait élève celui qui l'accomplit; contemplatifs et actifs y trouvent leur sommet commun.

Ici-bas, l'argent, le calcul et la violence dominant. Les contemplatifs sont en retrait, ils l'ont toujours été. Toutes les professions qui requièrent méditation et réflexion lente sont sommées de *s'adapter*; les artistes, les prêtres, les passionnés de pure recherche scientifique, les journalistes, les diplomates devront démontrer leur utilité à court terme en tant que sources de *modernisation*, d'*innovation* et de profit, sous peine d'être remplacés par l'IA. Nous vivons dans la démesure que manifestent les guerres qui ravagent le monde en ce moment, la rage de consommer et de nous divertir, la pulsion de mort.

Puisse chacun des deux tempéraments, contemplatif ou actif, trouver la juste mesure, le sommet du triangle, et admirer ce qui se fait de beau, aussi dans la sphère de son opposé.

Jacques Perrin

### Las de n'être pas fautifs

Les Verts sont à la peine. L'initiative populaire sur le «fonds climat» a été balayée. Les récentes élections communales leur ont occasionné quelques déboires. Dans ces temps un peu troublés, expliquent-ils, le peuple pense à sa sécurité géopolitique et matérielle et délaisse le soin de l'environnement. Il pense à court terme alors que les Verts, eux, voient loin. Il oublie que c'est la survie de l'humanité qui est en jeu.

Et si, justement, c'était cette perpétuelle culpabilisation du citoyen lambda qui le lassait, l'irritait et détournait certains du parti écologiste? Car l'accusation de négligence coupable envers la nature est largement injustifiée.

Il y a soixante ans, nos lacs étaient gravement pollués; le Léman devenait sale, on hésitait à se baigner à Vidy et c'était interdit à Lugano. Depuis lors, les eaux qui s'y déversent ont été mises en «séparatif» presque partout, les stations d'épuration se sont multipliées, le phosphate a été banni des lessives; et cet immense effort a été fructueux, même s'il subsiste des micro-polluants auxquels on s'attaque maintenant.

Les fumées industrielles ont été filtrées. Le soufre a disparu des combustibles, les polluants des gaz d'échappement sont anéantis grâce aux catalyseurs obligatoires. Les aérosols nocifs des bombes ménagères ont été remplacés. Les appareils frigorifiques, davantage isolés, conservent mieux le froid et consomment moins d'énergie.

Les déchets, qui s'accumulaient parfois dans le désordre, ont été domestiqués: le verre est recyclé, le plas-

tique nuisible largement remplacé par le PET, ce qui peut être incinéré l'est proprement dans les usines ad hoc. Les décharges sauvages ont pratiquement disparu.

Le bruit est plus ou moins maîtrisé. Les CFF ont lancé des convois plus feutrés, allongé les rails dont les jointures faisaient badadamer les roues des wagons, et bordé les rails de parois anti-bruit en plusieurs endroits sensibles. Les voitures sont devenues plus silencieuses elles aussi, et même totalement pour celles que l'électricité propulse; pour parachever la tâche, les zones où la vitesse est limitée à 30 kilomètres par heure, la nuit ou tout le jour, apaisent nos villes.

Le bétonnage du territoire a été jugulé grâce à des mesures d'aménagement du territoire devenues toujours plus strictes. Parcourez le Canton par les petites routes: que de verdure et de campagnes intactes! Il n'y a guère, dans les zones dignes de protection, que l'implantation criminelle d'éoliennes industrielles qui menace la nature et le paysage; mais cela, les Verts laissent faire...

L'économie d'énergie est à l'ordre du jour. On ne compte plus les établissements proches du lac qui sont chauffés ou rafraîchis grâce à l'eau de la nappe voisine. Le chauffage à distance s'est développé. Les sondes géothermiques se multiplient. Les panneaux solaires deviennent la norme, sauf sur les toitures historiques. La loi interdira bientôt les nouvelles installations de chauffage au mazout et obligera les propriétaires de grands immeubles à mieux isoler leurs bâtiments; si cela ne se réalise pas en un clin d'œil, c'est qu'il faut compter avec la disponibilité des entreprises spécialisées.

Quel travail! Quel progrès! Quelle mobilisation générale en faveur d'une nature protégée! Et quels sacrifices de vie facile et de charge financière notre population a-t-elle dû parfois consentir! Les Verts devraient la féliciter. Au lieu de quoi, ils la morigènent. Et s'étonnent d'être mal-aimés.

Jean-François Cavin

### Espèces d'ordures

«Le Canton a fouillé vos poubelles.» Voilà ce que la presse nous annonçait au début du mois de mars. Les esprits moqueurs se sont peut-être demandé si notre gouvernement avait dû se résoudre à cette extrémité pour tenter de trouver de quoi alimenter ses finances défaillantes. Or tel n'était

#### LE COIN DU RONCHON

pas le cas. (Et d'ailleurs cela n'aurait eu aucun sens puisque le Canton ne souffre pas d'un manque de recettes, mais d'un excès de dépenses; mieux vaudrait embaucher un plombier pour vérifier l'étanchéité des tuyaux.)

La fouille des poubelles, donc, visait plutôt à vérifier si les Vaudois sont suffisamment disciplinés dans le tri de leurs déchets. Après avoir ouvert quelque deux mille trois cents sacs-poubelle, les experts ont estimé que «près d'un tiers des ordures est composé de biodéchets et qu'une part importante pourrait être recyclée». Ce qui signifie, exprimé plus

simplement, que nous sommes de mauvais élèves et que nous recevons une mauvaise note.

Nous qui pensions naïvement que les notes, bonnes ou mauvaises, avaient disparu, qu'il n'y avait plus de *mauvais élèves* dans la pédagogie moderne, et aussi que la mode était à l'inclusion et non à la ségrégation... A-t-on le droit d'affirmer qu'il existe de *bons* et de *mauvais* déchets, et qu'il faut les séparer? Faut-il tolérer ce retour de l'élitisme jusque dans nos détritrus?

Quoi qu'il en soit, la manie des Vaudois de tout mettre dans le même sac pourrait s'expliquer par le fait que, contraints depuis des années d'acheter des sacs-poubelle taxés, ils en ont tout naturellement conclu que cela les dispensait désormais de trier eux-mêmes leurs déchets – selon le principe bien connu: péché taxé à moitié pardonné, péché fortement taxé entièrement pardonné.

Les mauvaises notes ne devraient-elles pas plutôt sanctionner ceux qui ne savent pas écrire au pluriel «des sacs-poubelle»?

### LA NATION

Rédacteur responsable  
Cédric Cossy

Edition  
Ligue vaudoise  
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1003 Lausanne  
Tél. 021 312 19 14  
(le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 14h)

courrier@ligue-vaudoise.ch  
www.ligue-vaudoise.ch  
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges